

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 03/04/2020

REFERENCE : MARS n°2020_28

OBJET : REUTILISATION DES SURBLOUSES A USAGE UNIQUE

Pour action

Etablissements hospitaliers

SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : Urgences, SAMU, ORL, Pneumologie, Réanimation, SMIT, Gériatrie, SSR, EHPAD,

Pour information

DGOS

ARS

SpF

DGCS

ARS de Zone

ANSM

Autre :

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel d'utilisation massive des surblouses et afin de faire face au risque de pénurie, **la société française d'hygiène hospitalière (SF2H) a rendu un avis concernant la possibilité de réutilisation des surblouses à usage unique.**

Il en ressort que **le retraitement des surblouses à usage unique imperméables à manches longues est acceptable à condition de faire l'objet d'un circuit spécifique et de respecter l'ensemble des étapes suivantes :**

- Lavage (à 60°, temps > 30min)
- Séchage en tambour (à 50°C, 20 minutes)
- Vérification de l'intégrité ;
- Conditionnement (pliage, sachet)
- Stérilisation (autoclavage à 125°C pendant 20min)

Si le matériau a perdu ses propriétés déperlantes à l'issue du traitement, il doit être doublé d'un tablier à usage unique pour les soins mouillants ou souillants.

Vous trouverez ci-dessous l'avis de la société française des sciences de la stérilisation et de la société française d'hygiène hospitalière concernant les matériaux utilisés en alternative pour la confection des masques de protections.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé